



**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CORPS
DES PROFESSEURS CERTIFIES
(DECRET N° 72-580 DU 4/07/1972)**

**et AU CORPS DES PROFESSEURS
D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
(DECRET N° 80-627 DU 4/08/1980)**

Ce document est à retourner au rectorat **avec l'accusé de réception** ainsi que la copie des titres ou diplômes, au plus tard **le lundi 4 février 2018**.

Il peut permettre à l'enseignant concerné d'obtenir une bonification de barème.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENSEIGNANT :

NOM – Prénom
.....

Grade.....

Discipline

- Nombre d'années d'exercice effectif et continu au 31 août 2019 dans un établissement relevant d'un classement de l'éducation prioritaire ainsi que de la politique de la ville :

Cet enseignant exerce-t-il :

- des fonctions de tuteur OUI
 NON

- des fonctions de conseiller pédagogique OUI
 NON

- des fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (ex « chef de travaux ») OUI
 NON

- conseiller en formation continue OUI
 NON

AVIS DETAILLE :

Signature de l'intéressé(e) :

Signature du chef d'établissement :